

**Avis de convocation / avis de réunion**



## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### CHARGEURS

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 3 875 877,12 Euros  
Siège social : 7 rue Kepler, 75116 Paris  
390 474 898 R.C.S. Paris

#### AVIS DE CONVOCATION

##### Avertissement

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, la priorité de Chargeurs étant d'assurer la sécurité physique des personnes, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra, à titre exceptionnel, le 8 avril 2021 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Ainsi, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont donc invités à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne physique ou morale.

Chargeurs mettra tous les moyens à sa disposition pour permettre à ses actionnaires une retransmission en direct et en différé par webcast accessible sur le site internet de la Société ([www.chargeurs.com](http://www.chargeurs.com)). Par ailleurs, la Société explore les différentes options possibles pour permettre à ses actionnaires de participer à distance à l'Assemblée Générale, et notamment poser des questions au bureau de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Chargeurs (la « **Société** ») sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée le jeudi 8 avril 2021 à 10h30. L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au 8 Place de l'Opéra, 75002 Paris, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

#### **A titre ordinaire :**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2020, fixation du dividende ;
4. Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2020 en actions ;
5. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2021 en actions ;
6. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
7. Ratification de la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social de la Société et de la modification de l'article 3 des Statuts ;
8. Fixation de l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michael Fribourg ;
10. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société ;
11. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société ;
12. Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Président-Directeur Général en raison de son mandat ;
14. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
15. Pouvoirs en vue des formalités.

#### **PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Les modalités de participation à l'Assemblée Générale ci-après décrites prennent en considération la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de Covid-19 et les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020.**

##### **A) Participation à l'Assemblée Générale**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée Générale se tiendra, à titre exceptionnel, hors la présence physique des actionnaires et **aucune carte d'admission ne pourra être demandée.**

**Les actionnaires peuvent exprimer leur vote à l'Assemblée en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un tiers selon les modalités décrites ci-après.**

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, pour pouvoir voter, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris (soit le 6 avril 2021, zéro heure, heure de Paris) :

- Pour l'actionnaire au nominatif : par l'inscription de ses actions sur les registres de la Société (tenus par la Société ou par son mandataire).

- Pour l'actionnaire au porteur : par l'enregistrement comptable de ses actions sur son compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité. Cet enregistrement doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire unique de vote.

**B) Mode de participation à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2021 se tenant à huis clos, les actionnaires ne pourront pas y assister physiquement et aucune carte d'admission ne sera délivrée. En conséquence, les actionnaires ne pourront participer à cette Assemblée qu'à distance selon les modalités ci-après décrites.

**1/ Vote par correspondance et pouvoir au Président**

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

— Pour l'actionnaire au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration au Président, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration au Président devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, **au plus tard le vendredi 2 avril 2021.**

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

**2/ Pouvoir à une personne dénommée**

Les actionnaires peuvent donner mandat à l'une des personnes mentionnées à l'article L.22-10-39 du Code de commerce au moyen du formulaire joint à la convocation. Conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les mandataires pourront adresser leurs instructions pour l'exercice des mandats dont ils disposent par courriel envoyé à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com), sous la forme du formulaire de vote par procuration joint à la convocation, signé, numérisé et joint au courrier électronique, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, soit le vendredi 2 avril 2021 à minuit.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-34 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com).

**Il est rappelé que dans la mesure où l'Assemblée Générale se tient exceptionnellement à huis clos, aucun mandataire ne peut être admis physiquement à l'Assemblée.**

### **C) Demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires et questions écrites**

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante Chargeurs, Monsieur le Président-Directeur Général, Secrétariat du Conseil d'Administration, 7 rue Kepler, 75116 Paris, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, soit le dimanche 14 mars 2021, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'avis de convocation, conformément à l'article R. 22-10-22 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément aux articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté de poser des questions écrites à compter de la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le vendredi 2 avril 2021).

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Chargeurs, Monsieur le Président-Directeur Général, Secrétariat du Conseil d'Administration, 7 rue Kepler, 75116 Paris. Pour être prise en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

### **D) Droit de communication des actionnaires**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées générales pourront être adressés par voie électronique sur demande faite à la Société à l'adresse suivante : [comfin@chargeurs.com](mailto:comfin@chargeurs.com)

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société ([www.chargeurs.com](http://www.chargeurs.com)) à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le jeudi 18 mars 2021.

Le Conseil d'Administration.